

# Municipalité de Val-des-Monts Tél.: 819 457-9400

1, route du Carrefour Val-des-Monts (Québec) J8N 4E9 Téléc.: 819 457-4141 www.val-des-monts.net

Bureau de la Greffière-trésorière et Directrice générale

## MARDI LE 2 AOÛT 2022

# CONSEIL MUNICIPAL - SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Endroit : Salle du Conseil municipal

Adresse: 1, route du Carrefour, Val-des-Monts (Québec) J8N 4E9

Heure: 19 h

- I. MINUTE DE RÉFLEXION ET OUVERTURE DE LA SÉANCE
- II. RÉSOLUTIONS
- 1. Pour adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du Conseil municipal du 2 août 2022.
- A.1 ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION ACCOMPAGNÉE D'UNE CONSULTATION ÉCRITE DURANT LA PÉRIODE DU 14 JUILLET AU 1<sup>PR</sup> AOÛT 2022: Demande de dérogation mineure Permettre l'implantation de nouvelles voies de circulation 260, chemin du Fort Règlement de lotissement portant le numéro 437-99.

PÉRIODE DE QUESTIONS

A.2 ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION ACCOMPAGNÉE D'UNE CONSULTATION ÉCRITE DURANT LA PÉRIODE DU 14 JUILLET AU 1<sup>ER</sup> AOÛT 2022: Demande de dérogation mineure – Permettre la fermeture d'une véranda localisée en majorité dans la bande de protection riveraine – 51, chemin Brisebois – Règlement de zonage portant le numéro 436-99.

PÉRIODE DE QUESTIONS

A.3 ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION ACCOMPAGNÉE D'UNE CONSULTATION ÉCRITE DURANT LA PÉRIODE DU 14 JUILLET AU 1<sup>ER</sup> AOÛT 2022: Demande de dérogation mineure – Permettre l'implantation d'un garage – 133, chemin Lafrenière – Règlement de zonage portant le numéro 436-99.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Pour accepter la levée de la séance extraordinaire du Conseil municipal du 2 août 2022.

### **CONSEIL MUNICIPAL - SÉANCE ORDINAIRE**

- I. MINUTE DE RÉFLEXION ET OUVERTURE DE LA SÉANCE
- II. PÉRIODE DE QUESTIONS
- III. AVIS DE MOTION
- A.1 AVIS DE MOTION: Présentation d'un projet de règlement pour installation et entretien des installations septiques de types secondaire, secondaire avancé, tertiaire passif ou tertiaire avec désinfection par rayonnement ultraviolet sur le territoire de la Municipalité de Val-des-Monts et l'imposition d'une tarification.
- A.2 AVIS DE MOTION: Présentation d'un projet de règlement pour reconnaître le système de traitement tertiaire avec désinfection par rayonnement ultraviolet comme installation septique acceptable lors d'un remplacement d'une installation septique existante et d'y prévoir les modalités de prises en charge de l'entretien par la Municipalité.



- A.3 AVIS DE MOTION: Présentation d'un projet de règlement pour autoriser un règlement d'emprunt au montant de 6 000 000 \$ et décréter une dépense au montant de 6 000 000 \$ aux fins d'effectuer des travaux d'amélioration et de réfection sur certains chemins municipaux situés sur le territoire de la Municipalité de Val-des-Monts.
- A.4 AVIS DE MOTION: Présentation d'un projet de règlement pour abroger et remplacer le règlement 865-20 Pour édicter les normes relatives à la distribution de certains sacs d'emplettes sur le territoire de la Municipalité de Val-des-Monts.

#### IV. RÉSOLUTIONS

#### 1. ADMINISTRATION

- 1.1 Pour adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil municipal du 2 août 2022.
- 1.2 Pour accepter les procès-verbaux de la séance ordinaire du 5 juillet 2022.

#### 2. GREFFE

2.1 Pour abroger et remplacer la résolution portant le numéro 22-04-106 – Pour nommer les comités permanents et ad hoc du conseil municipal – Période du 3 août au 31 décembre 2022.

#### 3. TRAVAUX PUBLICS

- 3.1 Pour autoriser un emprunt au fonds de roulement au montant de 19 950 \$ « taxes en sus » Accepter l'offre de service de la firme Karyne Architecte Paysagiste (KAP) pour la préparation de plans et devis pour la conception d'un appel d'offres aux fins de construction d'un terrain multiusage incluant un terrain de pickleball, de basketball et d'un parc de rouli-roulant Décréter une dépense au montant de 19 950 \$ « taxes en sus ».
- 3.2 Pour accepter un soumissionnaire Acquisition d'afficheurs de vitesse pédagogiques Soumission par invitation portant le numéro 22-07-05-063 Décréter une dépense au montant de 55 110 \$ « taxes en sus » Affecter les excédents accumulés non affectés d'une somme de 32 858,61 \$ « taxes nettes ».
- 3.3 Pour accepter un soumissionnaire Travaux de réfection du chemin Fogarty, de 100 mètres au nord de la rue Maisonneuve jusqu'au chemin Saint-Charles Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2023 Décréter une dépense au montant de 2 312 197,40 \$ « taxes en sus » Soumission publique portant le numéro 22-06-09-059.
- 3.4 Pour accepter un soumissionnaire Services professionnels Réalisation de trois études hydrauliques Soumission par invitation portant le numéro 22-06-15-061 Décréter une dépense au montant de 34 400 \$ « taxes en sus ».

#### 4. FINANCES ET TAXATION

- 4.1 Pour accepter le rapport comptable 22-006 Comptes payés et à payer Autoriser le bureau de la Direction générale à effectuer les paiements Comptes à payer au montant de 332 354,86 \$ Comptes payés au montant de 964 898,52 \$ Salaires dépôts directs au montant de 538 326,51 \$.
- 4.2 Pour décréter une dépense et autoriser le bureau de la Direction générale à payer à la firme d'avocats RPGL (SENCRL) – Honoraires professionnels et déboursés au montant de 28 398,90 \$ « taxes incluses ».
- 4.3 Pour accepter d'affecter le montant de 300 000 \$ de l'excédent de fonctionnement non affecté pour sinistre résultant de catastrophes naturelles et à désaffecter le montant de 300 000 \$ pour inondation et crue de l'excédent de fonctionnement affecté.
- 4.4 Pour entériner le mandat à la firme d'avocats RPGL (SENCRL) Procéder à l'ouverture d'un dossier en justice comprenant l'envoi d'un avis d'éviction par mise en demeure.

## 5. LOISIRS. CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

- 5.1 Pour accorder le statut d'organisme municipal reconnu Club d'haltérophilie des Collines Pour la période du 2 août 2022 au 1 août 2026.
- 5.2 Pour entériner la modification au contrat de gestion Municipalité de Val-des-Monts Association récréative de Val-des-Monts Surveillance des rampes de mise à l'eau Saison estivale 2022.
- 5.3 Pour proclamer la semaine du 11 au 17 septembre 2022 Semaine de la municipalité.

#### 6. ENVIRONNEMENT ET URBANISME

- 6.1 **PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT (AM-109)** Pour amender le règlement d'urbanisme portant le numéro 436-99 « Règlement de zonage » afin d'encadrer l'hébergement touristique de courte durée.
- 6.2 Pour adopter le premier projet de règlement (AM-109) Pour amender le règlement d'urbanisme portant le numéro 436-99 « Règlement de zonage » afin d'encadrer l'hébergement touristique de courte durée.

- 6.3 PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT (AM-110) Pour amender le règlement d'urbanisme portant le numéro 439-99 « Règlement relatif aux permis et certificats » afin d'encadrer l'hébergement touristique de courte durée.
- 6.4 Pour adopter le premier projet de règlement (AM-110) Pour amender le règlement d'urbanisme portant le numéro 439-99 « Règlement relatif aux permis et certificats » afin d'encadrer l'hébergement touristique de courte durée.

## 7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

7.1 Pour autoriser les modifications au contrat et accepter les coûts supplémentaires – Avenants 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, et 24 – Construction de la caserne dans l'arrondissement sud – Décréter une dépense supplémentaire au montant de 38 808,42 \$ « taxes en sus ».

# 8. RESSOURCES HUMAINES

- 8.1 Pour accepter la démission de l'employé portant le numéro de matricule 60134.
- 8.2 Pour accepter la démission de l'employé portant le numéro de matricule 70580.
- 8.3 Pour retenir les services de madame Cassandra Graham-Lévis à titre de Commis au secrétariat aux services Administratifs Poste permanent.
- 8.4 Dépôt de la mise à jour de la liste des personnes engagées à titre d'employés temporaires Remplacement.

## 9. HYGIÈNE DU MILIEU

## 10. GÉNÉRAL

- 10.1 Questions diverses.
- 10.2 Pour accepter la levée de la séance.

L'Agent de développement, Greffier-trésorier adjoint et Directeur général adjoint,

Julien Croteau

JC/nc